

L'Écho des Toits

La revue de l'Association des Retraités du CEA - Valduc

N°12 Mars 2024 Sommaire

Agenda 2

Edito 3

Brèves du CEA &
de l'ARCEA 4

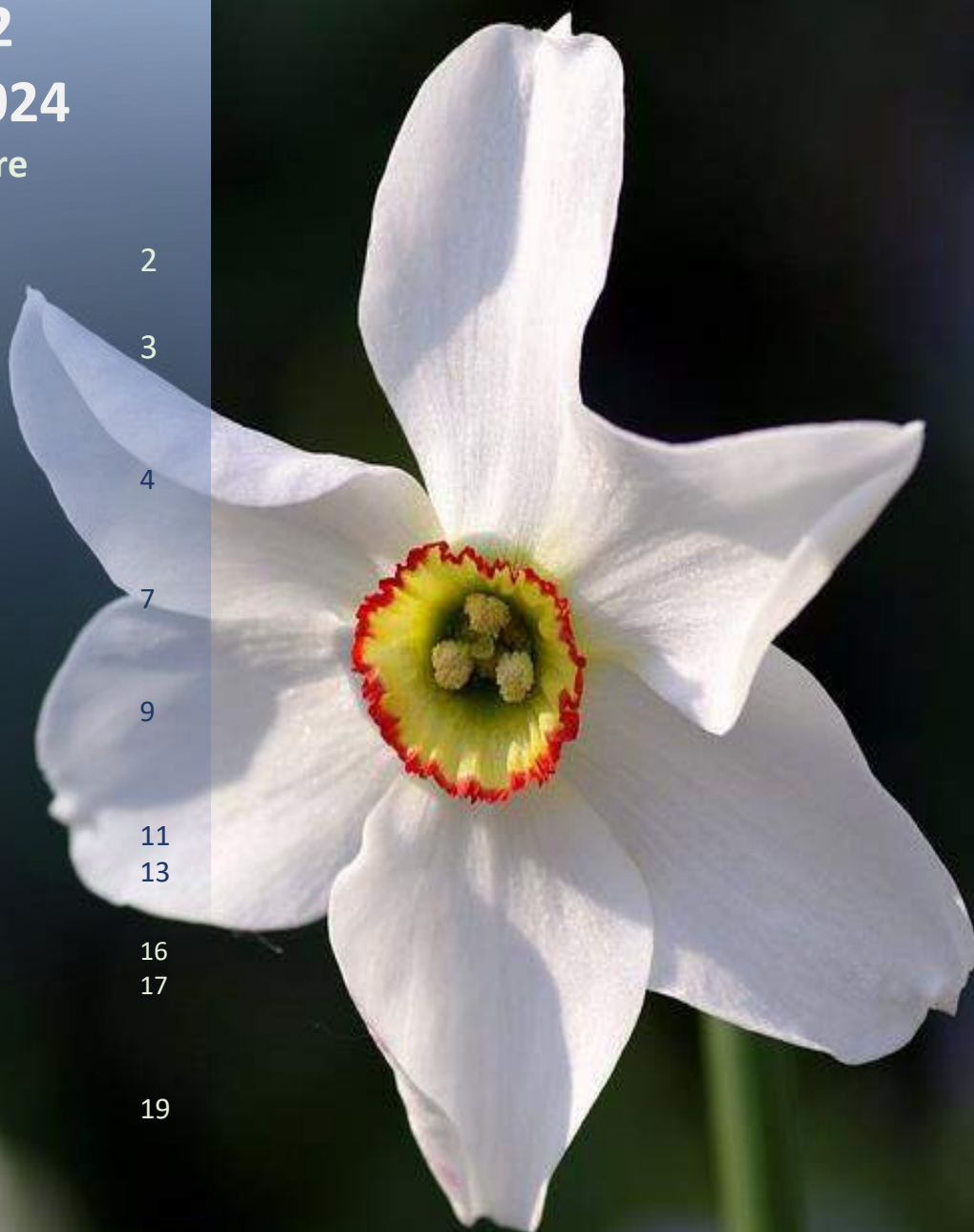
ZOOMs sur
▪ Egée 7

▪ Mandat de
protection future 9

Histoire
Marcel Boiteux 11
Le creux bleu 13

La Flore de l'Aubrac 16
La récolte des narcisses 17

Les potins
de la marmotte 19



Agenda ARCEA Valduc

Jeudi 21 mars	Conférence-animation sur le Brame du cerf.
Jeudi 11 avril	Visite de la cité des Climats et du vin de Bourgogne de Beaune.
Mardi 28 mai	Visite de l'Assemblée nationale, suivie d'un déjeuner puis de la séance des Questions au Gouvernement.
Jeudi 13 juin	Visite du centre d'enfouissement de Bure. Complet
Jeudi 20 juin	Petit train des Hirondelles dans le Jura.



443

...C'est le nombre d'adhérents
de l'ARCEA de Valduc...
cette fin février !

Carnet

Depuis le dernier numéro de l'Echo des Toits, **l'ARCEA Valduc a le plaisir d'accueillir**

Robert Chaussard, Thierry Krieger, Anne-Marie Pescayre, Chantal Lapostolle, Danièle Barbier, Josiane Cochelin, Michèle Faglin, Christine Clair, Isabelle Vermeulen, Isabelle Léo, Joëlle Duparay.

Nous leur souhaitons la bienvenue !

... **mais a la tristesse de perdre** André Marmorat,

Nous renouvelons nos condoléances à sa famille

L'édito

Richard DORMEVAL

L'assemblée annuelle de notre section ARCEA de Valduc est toujours un évènement important. Outre l'aspect convivial apprécié de tous, c'est aussi le moment de faire un point sur la vie de l'association et son évolution.

Cette année, elle s'est tenue le 8 mars dans la salle des Capucins, à Is-sur-Tille. Vous recevrez prochainement par courrier le compte rendu détaillé de la journée, mais certains points méritent d'être soulignés dans cet édito.

Parlons d'abord "effectif". Après une chute sensible du nombre d'adhérents due aux deux années COVID, la courbe semble s'être enfin stabilisée et nous comptons 438 adhérents fin 2023, contre 442 fin 2022, soit des niveaux équivalents. Cette stabilisation était l'un des objectifs de l'année, annoncé lors de l'assemblée annuelle de l'année dernière. Les efforts des membres du bureau, notre participation aux stages de préparation à la retraite, sont autant d'éléments qui ont contribué à atteindre cet objectif. Mais il faut poursuivre notre action et faire en sorte que l'effectif de la section augmente de nouveau.

Autre sujet de réflexion : la "communication". Le souci permanent est de diffuser les informations à tous les adhérents, sachant que 20 à 25% d'entre eux n'ont pas de messagerie électronique (ou ne communiquent pas leur adresse e-mail). En 2023, 68 info-lettres ont été diffusées par courrier électronique, pour annoncer décès, et principalement les évènements, visites, conférences.... Il nous serait matériellement et financièrement impossible d'envoyer ces annonces par courrier postal. Une centaine d'adhérents n'ont donc pas eu accès à ces informations. Pour pallier partiellement ce manque, il a été décidé de diffuser à

tous les adhérents, par courrier postal en décembre et juin, le programme des activités proposées pour le semestre à venir. Cette formule, testée pour le premier semestre 2024, a très bien fonctionné et sera désormais régulièrement utilisée. À noter que les décès, annoncés électroniquement, sont également rappelés dans l'Écho des Toits.

Concernant cette revue, grâce au travail des membres du bureau, nous avons maintenu sa périodicité de parution avec trois numéros dans l'année. Mais je lance un appel à chacun d'entre vous pour nous faire des suggestions et proposer des articles.

J'espère que vous prendrez plaisir à la lecture de ce numéro, dans lequel vous retrouverez toute l'actualité de notre association. Et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de penser à renouveler votre cotisation.

Je terminerai cet édito par une information personnelle. Après quatre ans de vice-présidence puis six ans de présidence de la section de Valduc, le temps est venu de me retirer. Avec l'aide des membres du Bureau, nous avons en permanence cherché à vous offrir, à vous adhérents, des activités et des services qui répondent à vos attentes. J'espère que nous y avons réussi. Ces années ont été particulièrement riches en rencontres, en échanges, en relations amicales, et je vous remercie toutes et tous de la confiance que vous m'avez accordée. Mes remerciements vont également aux membres du Bureau, actuels et anciens, qui m'ont accompagné tout ce temps et ont fourni un travail remarquable.

Je souhaite réussite à la section de Valduc, aux membres du Bureau, et à son nouveau Président, Bruno Duparay.

Acceptée à l'unanimité en assemblée annuelle, la composition du Bureau 2024 est la suivante :

DUMAS Jean-Luc - DUPARAY Bruno - GALLEMARD Martine - GONDARD Christian - LÉO Yves
LOISEAU Dominique - LOVATO Jean-Claude - MOLHERAT Joël - MULLER Claudette
PESCAYRE Gilbert - VALIER-BRASIER Patrick - VERREY Bernard

Réunis à l'issue de l'assemblée annuelle, les membres du Bureau ont élu

Bruno DUPARAY, Président de l'ARCEA-Valduc

Brèves du CEA¹

Dissuasion nucléaire : Le 18 novembre a eu lieu le premier tir de qualification de la nouvelle version du M51 (M51.3). La Direction générale de l'armement a coordonné et conduit avec succès un tir d'essai d'un missile M51 sans charge militaire depuis son site de Biscarrosse. Il s'agissait du premier tir d'un missile M51 en version M51.3.

Nanotechnologies : deux chercheurs du CEA Valduc découvrent une nouvelle catégorie de matériaux - Figer les éclairs nanométriques pour les transformer en brins métalliques d'or, d'argent, de cuivre, ou tout autre métal... C'est la dernière innovation de deux ingénieurs-chercheurs en matériaux au CEA de Valduc, près de Dijon. Un procédé révolutionnaire baptisé « Hanetec », soit la contraction de deux mots en japonais « plume » et « technologie ». Plusieurs industries, notamment l'automobile pour la pile à combustible et le médical pour les implants osseux, se sont déjà positionnées.

Un rôle élargi et un nouveau positionnement pour le Haut-commissaire à l'Énergie atomique - Le rôle de Haut-commissaire à l'Énergie atomique a été créé dès 1945 et a considérablement évolué au fil des années. Dernier changement en date, un décret du 30 décembre 2023 élargit significativement son champ de compétence et le positionne plus près du Premier ministre.



Le 7 février dernier, la nouvelle du décès d'**Yves Juguet** – à l'âge de 67 ans - s'est répandue très vite et a rempli de tristesse celles et ceux qui l'ont connu. Instantanément sont revenus à la mémoire des uns et des autres les souvenirs marquants de moments partagés, qui allaient d'un épisode difficile de vie professionnelle à un autre de rires et de convivialité. Yves était de ces hommes dont on se souvient quand on a travaillé à ses côtés. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé à Valduc. Depuis son départ à la retraite, début 2021, il résidait dans cette Bretagne qu'il aimait et où il s'est éteint !

Quelques dates de son itinéraire professionnel

- 1978 – DEA d'Électrochimie à l'École Nationale supérieure d'Électrochimie et d'Électrometallurgie de Grenoble.
- 1980 – Docteur Ingénieur en Électrochimie en 1980.
- 1982 - Entre au CEA pour être chef de laboratoire à Valduc.
- 1986 – Travaille au développement des éléments nucléaires jusqu'à leur mise en fabrication.
- 1990 – Chef de la section Structuration Essais du service Contrôle-essais
- 1995 – Chef du service Tritium
- 2000 – Responsable du département Protection-soutien et logistique de DAM ile de France
- 2003 – Adjoint du directeur de Valduc en charge de la sûreté
- 2008 – Directeur adjoint de Valduc
- 2011 – Détaché de la Direction Qualité Sûreté auprès de la Division Force nucléaires (EMA)
- 2014 – Directeur délégué au contrôle gouvernemental auprès du HC

¹ Information complète sur www.cea.fr – espace presse

Brèves de l'ARCEA Valduc

En sait-on assez sur nos vins de Bourgogne ? Les participants à la **Visite- Dégustation au château de Marsannay qui eut lieu le 24 novembre**, ont pu combler leurs lacunes grâce à l'excellente guide qui, après une présentation générale des parcelles, des climats, de la géologie, nous a conduits dans les caves où se fait la vinification. La visite s'est terminée par une dégustation de vins du domaine : Marsannay 2017, Marsannay Les Longeroies 2017, Marsannay Es Chezots 2020, Fixin Craie de Chêne 2019, Pommard premier cru 2020, mais aussi d'un vin blanc Pinot Beurot et d'un crémant de Bourgogne.



Une vingtaine de personnes avaient rendez-vous, le **8 décembre** dernier, avec Clément Lassus-Minvielle pour partir à la **découverte de Nuits St Georges**, de ses églises, de ses maisons médiévales. La visite de la ville fut ponctuée d'anecdotes historiques racontées par notre guide (voir page 18 l'histoire de la commune) et s'est terminée au musée archéologique par une visite personnalisée et un moment très ludique, autour du Kir traditionnel.

Nuits St Georges, un peu d'histoire...

Le nom de la localité est attesté sous la forme Nui en 1173. Nui est la forme de l'ancien français noe ou noue (les deux mots ont la même racine), issue du latin médiéval *nauda*, lui-même issu d'un mot - probablement gaulois - de même sens « prairie marécageuse ».

Le nom de Saint-Georges est directement lié à la production de vin. Au IV^e siècle, Philibert de Mollans aurait rapporté à Nuits les reliques de Georges de Lydda, martyr chrétien persécuté par l'empereur Dioclétien. Un clos de vignes de la paroisse aurait alors pris le nom de Saint-Georges.

Les premières traces de l'homme dans la commune datent du Magdalénien au lieu-dit le Trou-léger. Au lieu-dit les Bolards, une ville romaine a été retrouvée. Un temple de Cybèle et un Mithraeum y ont été découverts. Cette ville a prospéré jusqu'à sa destruction totale au début du Ve siècle. Aujourd'hui même son nom est oublié.

Quelques noms qui font la réputation de la ville...

Le 25 juillet 1971, l'équipage d'Apollo 15 donna officiellement, à un trou lunaire, le nom du « **Cratère Saint-Georges** », en rendant hommage à Jules Verne. En effet, dans son roman *Autour de la Lune*, une fine bouteille de vin de Nuits est par hasard retrouvée dans le compartiment des provisions, afin de fêter « l'union de la Terre et de son satellite ».

François Thurot, né à Nuits St Georges le 21 juillet 1727, mort au large de l'île de Man le 28 février 1760, est un corsaire français. Les « on dit » disent qu'il était plus pirate que corsaire (mort à 33 ans et déjà très riche)

François Félix Tisserand, né le 13 janvier 1845 à Nuits St Georges, mort le 20 octobre 1896 à Paris, est un astronome français. Son œuvre essentielle, le *Traité de mécanique céleste* (pour les astronomes, il est l'équivalent de Laplace)

Jeanne la Bavarde (XVe siècle) qui exerçait le métier de Ramassière (Prostituée) est accusée de sorcellerie. Elle est arrêtée et condamnée à mort place du Morimont à Dijon (place Emile Zola).

Nuits St Georges (suite)



L'église St Symphorien

Datant du XIII^e, son architecture est de style roman. Dans le cimetière on trouve des tombes du XVII^e siècle et des sépultures de personnalités de l'Empire, du monde viticole et du monde scientifique.



L'église Saint-Denis

Néo romane, elle est plus récente - XIX^e et caractérisée par l'orgue Cavaillé-Coll qui date de 1878. Elle ne se visite plus en raison du risque de chutes de pierre.

Du côté des randonneurs...

... c'est le moment des bilans !

Le 8 novembre 2002, Pierre de Conto, alors président de l'ARCEA Valduc, après en avoir discuté avec quelques-uns, adresse à **Jean-Claude Signor et Christian Verdot** un courrier par lequel il leur demande, en relation avec **Roger Schott**, la création d'une activité randonnée, comme en atteste le courrier (cf page 18) selon des règles précises, création d'un calendrier, diffusion aux adhérents... !



Bravo aux doyens...
Ariette Lugand (35 ans en avril),
Pierre de Conto (35 ans en mars)
Roger Schott (35 ans en mai) !!!

De 2003 à 2007, des randonnées de distances plus ou moins longues étaient organisées, pour passer de 2008 à 2020 à une distance commune. Depuis, 2020, deux groupes ont été créés, les Marmottes pour des parcours plus courts et des dénivelés peu importants, et les Chamois réunissant sur les sentiers des randonneurs plus aguerris à la distance et au dénivelé.

En totalisant les kilomètres parcourus depuis la création, ce sont 913 sorties qui ont été organisées, pour une distance de 239 000 km, soit presque six tours de la terre² !

C'est la tranche d'âge des 65-69 ans qui compte le plus de participants (36) mais notons que 8 randonneurs ont entre 80 et 84 ans.

Suite page 18

² 40 075 km selon Wikipédia



Le Bureau de l'ARCEA Valduc a reçu, lors de sa réunion du 13 novembre, les représentants de l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) de Bourgogne-Franche-Comté, sur proposition de Gilbert Pescayre, conseiller d'EGEE. Ils nous ont présenté les objectifs et les besoins de cette structure.

EGEE est une association nationale, reconnue d'utilité publique, dont le nom définit assez bien son éthique. **Parce que les conseillers d'EGEE sont convaincus que l'accès à l'éducation, la formation et l'emploi est au cœur de la cohésion sociale et territoriale, ils agissent dans trois domaines, appelés les « 3 E » l'Éducation, l'Employabilité, l'Entrepreneuriat.**

Cette association nationale créée il y a 40 ans est composée de 1800 personnes retraitées dans toute la France, femmes et hommes, bénévoles, désireuses de transmettre leur expérience et de mettre à disposition les compétences de groupe, ou particulières, à l'accompagnement des jeunes, des publics en transition ou reconversion professionnelle, des demandeurs d'emploi et des entrepreneurs...

Les conseillers EGEE

- **sont issus aussi bien du secteur privé que de l'administration, les conseillers ont accumulé au cours de leur vie professionnelle une grande expérience dans de nombreux domaines.**
- **sont bénévoles et n'interviennent que dans des structures qui n'ont pas la possibilité financière d'avoir recours au secteur marchand.**
- **conseillent le chef d'entreprise, l'accompagnent, sans se substituer à lui dans les prises de décision. Ils ne prennent pas la place d'un salarié.**

Cette association se décline par région et par département. La cellule 58 (Nièvre) est assez active car plus étoffée (13 conseillers) que les autres départements de Bourgogne Franche-Comté. Elle intervient fréquemment dans les départements limitrophes de l'Yonne (3 conseillers), Saône et Loire (10 conseillers) et Côte d'Or (3 conseillers).

Qui sont-ils ? Généralement d'anciens cadres du privé ou du public, anciens consultants, ingénieurs, des entrepreneurs, experts comptables, responsables d'agences, ayant le cas échéant exercé des responsabilités juridiques et disposant d'un réseau local. Certains exercent aussi des activités associatives pour la promotion et l'aide au démarrage d'entreprises (conseil, répartition de prêts d'honneur...) .

Où sont-ils ? L'association est hébergée à la CCI, 9 place Carnot BP438 58004 Nevers Cedex

Comment fonctionnent-ils dans la Nièvre ? Chacun d'entre eux prospecte sur des missions, en fonction des capacités d'EGEE. Le travail est réparti selon les compétences de chacun. C'est ainsi que pour une mission de formation à l'entrepreneuriat, les conseillers sont impliqués sur le même cycle selon leurs savoir-faire.



Le point est fait deux fois par mois sur les missions et prospections de chacun pour bénéficier de l'avis et des conseils de tous. Quand une mission se dessine, RDV est pris avec deux conseillers en visite préliminaire pour préciser le sujet avec le demandeur puis l'équipe est mise à contribution pour produire la prestation. Elle utilise à cette fin et le cas échéant un fonds de documentation fait de supports de formations réalisées par d'autres conseillers pour constituer les supports qui peuvent aussi être adaptés. Toutes les prestations sont exclusivement intellectuelles (conseil, formation) et ne pourraient pas se substituer à une prestation que le demandeur serait en mesure de se financer. Tout conflit d'intérêt personnel est évidemment exclu. Chaque conseiller signe une charte de déontologie.

La valeur ajoutée d'EGEE est l'expérience de la vie professionnelle, le témoignage et le vécu, ainsi que la capacité à les mettre en forme et les restituer aux générations qui arrivent. Pour cela certaines missions sont plutôt confiées à des membres qui ont quitté récemment le monde du travail.

Une mission- type se déroule avec les modalités suivantes :

- Obtention de la mission
- Établissement de la demande de mission et/ou d'une convention
- Exécution de la mission auprès du bénéficiaire
- Facturation au prescripteur ou directement au bénéficiaire
- Remboursement des frais réels aux conseillers

Les associations/organisations peuvent créer une convention nationale avec EGEE à laquelle les missions réalisées localement peuvent se référer ; exemple Education nationale, Pole emploi (France Travail), Chambre des Métiers, Urssaf, CCI, CPME, Les Réseaux des missions locales, ministère du Travail et de l'Emploi (mentorat)...

En 2023, les missions effectuées, entre autres, reprennent actuellement différents volets :

- **Accompagnement d'élèves ingénieurs** pendant les 3 années d'apprentissage (ISAT Nevers et ITII Auxerre),

suivi en entreprise, participation aux soutenances de rapport de séquence en entreprises, évaluations des rapports de fin de séquence en entreprise, et suivi individualisé (env. 150 étudiants), participation aux jurys de « projet de fin d'étude », participation aux entretiens de motivation(recrutement),

- **Formation aux entretiens d'embauche**, rédaction de CV lettres de motivation, prise de parole en public techniques de recherches numériques (Lycée St Jacques Joigny, Lycées agricoles de Varzy 58 , Challuy 58...)

- **Réalisation de Documents uniques d'Evaluation** des risques pour des artisans, des lycées, des organismes de formation (Lycée Léon Blum du Creusot, H Pariat à Montceau les mines, Greta Dijon...)

- **Accompagnement de retour à l'emploi** (centres sociaux...)

- **Conseils à la création d'entreprise**, à la cessation d'activité

- **Motivation à l'entrepreneuriat** (AFPA, ANAR ACI) par exemple pour cette formation nous avons défini plusieurs items à animer par deux membres en dialogue et interactivité avec le public pour chacun des modules. En fonction du public, regroupé, les animateurs adapteront leur prestation en insistant sur tel ou tel point. Un module ultérieur est prévu pour ceux qui veulent lancer un projet auquel cas une formation et surtout des témoignages plus ciblés leur seront accordés, pouvant aller à l'analyse de business plan, conseil, voire suivi d'accompagnement.

- **Audit de TPE, PME** souhaitant obtenir le Label « Entreprise du Patrimoine vivant », validé par l'Institut National des Métiers d'Art, particulièrement dans les départements de Côte d'Or, Yonne et Doubs.

Exemples : en Côte d'Or : Entreprise Mulot Petitjean, Entreprise APIDIS, Entreprise Ducherpozat ..

Vous souhaitez devenir conseiller de l'association ÉGÉE ? Renseignements auprès de Gilbert PESLAYRE, auprès des contacts ci-dessous.

Contacts

Alain ROBERT : Délégué Régional BFC - 06 08 67 15 89 - arobert@egée.asso.fr

François Defienne : Délégué Régional Adjoint BFC - 06 77 34 43 87 - fdefienne@egée.asso.fr

Email Bourg58@egée.asso.fr

Site www.egée.asso.fr





Le mandat de protection future

Joël Molherat

Votre proche ne peut plus s'occuper seul de ses affaires administratives, de la « paperasse » que sont la gestion des comptes, le règlement de factures... En cas de perte de facultés physiques ou mentales, il existe des mesures pour le protéger, juridiques¹ ou non juridiques qui sont de deux types, l'habilitation et le mandat de protection future !

L'habilitation - Elle permet à un proche (parent, enfant, grand-parent, frère, sœur, époux(se), concubin(e), partenaire de Pacs) de représenter une personne ou de l'assister lorsqu'elle est dans l'incapacité de pourvoir seule à ses intérêts.

Le mandat de protection future... Qu'est-ce que c'est ?

Cette mesure ne fait pas perdre ses droits, ni sa capacité juridique à la personne qui est « protégée ». Elle peut continuer à voter, à gérer son argent... Le mandataire qu'elle choisira pourra agir à sa place dans son intérêt. Au préalable, un médecin agréé aura constaté officiellement que ses capacités physiques ou mentales sont altérées.

Ce mandat permet de protéger la personne, ses biens, ou les deux.

La personne qui organise sa protection future (le mandant) peut nommer plusieurs mandataires, un pour la protection de sa personne et un autre pour la protection de ses biens, par exemple ! Tant que le mandat n'a pas pris effet, le mandant peut l'annuler, le modifier ou changer de mandataire.

Quelles démarches pour un mandat de protection future pour soi-même

...le mandat sous seing privé ou le mandat notarié ?

→ **Le mandat sous seing privé** doit être établi,

- Soit sur papier libre et contresigné par un avocat. Les frais d'avocat sont à la charge du mandant.
- Soit sur un formulaire **cerfa n°13592*04** puis être enregistré à la recette des impôts. Les frais d'enregistrement d'environ 125 € sont à la charge du mandant. Il doit toujours être daté et signé par la personne qui organise sa protection future et par le mandataire qui exercera la mesure de protection.

Ce type de mandat est limité aux actes de gestion courante du patrimoine : conclusion d'un bail d'habitation ou ouverture d'un compte de dépôt, par exemple.

Le mandataire devra rendre compte de l'exercice du mandat au greffier en chef du tribunal d'instance. Il devra aussi remettre l'inventaire du patrimoine et le rapport annuel de gestion des comptes.

→ **Le mandat notarié** est conclu devant un notaire, en présence :

- Du mandant, c'est-à-dire la personne qui organise sa protection future
- Et du mandataire, celle qui exercera la mesure de protection.

Le mandat notarié donne des pouvoirs plus étendus au mandataire que le mandat sous seing privé, comme décider de la vente d'un bien immobilier par exemple.

Le mandataire devra rendre compte de l'exercice du mandat au notaire. Il devra remettre l'inventaire du patrimoine et le rapport annuel de gestion des comptes. Le coût pour la rédaction du mandat par le notaire est d'environ 300 €. Tant que le mandat n'a pas pris effet, il est possible de l'annuler ou de le modifier. Le mandataire peut aussi renoncer à la mission qui lui est confiée.

¹ Les mesures de protections juridiques que sont la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle feront l'objet d'un article dans un prochain « Echo des Toits ».



Combien de temps la mesure est-elle effective ? A partir de quand le mandat prend-il effet ?

Le mandat commence quand la personne ne peut plus agir seule.

Un médecin doit constater médicalement que vos capacités physiques ou mentales sont altérées. Il s'agit d'un médecin agréé inscrit sur une liste établie par le procureur de la République. Pour obtenir les coordonnées des médecins agréés proche de chez vous, vous pouvez consulter [le site service-public.fr](http://le.site.service-public.fr).

Pour que le mandat prenne effet, le mandataire doit se présenter au greffe du tribunal d'instance, avec :

- Le mandat (sous seing privé ou notarié),
- Et le certificat médical.

Quand le mandat de protection future prend-il fin ?

Le mandat prend fin si la personne retrouve ses facultés ou décède.

Quand le mandat a pris effet, seule une demande au juge des contentieux de la protection peut l'annuler ou le modifier. Ce dernier peut mettre fin au mandat :

- En cas de contestation de la mise en œuvre ou des conditions d'exécution du mandat ;
- S'il est nécessaire de protéger davantage la personne par une mesure de protection judiciaire (comme la curatelle ou la tutelle).

Qui est désigné mandataire ?

Le ou les mandataires peuvent être choisis dans l'entourage familial ou amical du mandant et doit être majeur.

Le mandant peut également décider de confier la mission à un professionnel :

- Un notaire,
- Un avocat,
- Ou un mandataire judiciaire à la protection des majeurs inscrit sur une liste de professionnels assermentés.

En principe, le mandataire exerce sa mission gratuitement. Pour les professionnels, le mandat peut prévoir une rémunération ou une indemnisation.

Le mandat peut indiquer les conditions de contrôle de l'action du mandataire.

En savoir plus

→ <https://www.notaires.fr/fr> - vidéo consacrée au mandat de protection future

→ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>



Le scandale des Ehpad a mis à la une de l'actualité, il y a plusieurs mois, la difficulté de vieillir dignement en France. Parler du vieillissement reste tabou, tant cela revient à évoquer la souffrance, la solitude, les difficultés financières. Pourtant, il existe une alternative qui a fait ces preuves : vieillir chez soi.

Ce livre balaye, tous ces préjugés : il existe de nombreuses solutions méconnues ou peu appliquées. Santé, aide à la personne, aménagement de l'habitat, financement....

C'est l'ambition de ce livre vivant et concret, qui donne la parole aux personnes âgées ou leurs proches, et à tous ceux qui agissent, aidants, professionnels des services à domicile ou soignants !

Marcel Boiteux, figure emblématique du nucléaire civil en France

Christian Gondard

Marcel Boiteux, vient de nous quitter à l'âge de 101 ans. Il fait maintenant partie de notre histoire, mais il était entré depuis longtemps dans la légende comme l'archétype du serviteur de l'état, et l'architecte de notre paysage énergétique.

Né en 1922 dans une famille comptant polytechniciens et normaliens, il est lui-même diplômé de L'Ecole Nationale Supérieure en 1942. Après une participation active à la guerre en Italie et en France, il obtient l'agrégation de mathématiques en 1945, puis il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en section économique.

Il rejoint EDF le 1er avril 1949 en tant qu'ingénieur à la Direction des Etudes Economiques. Dans une France qui entame sa reconstruction, la nouvelle entreprise (EDF a été créée en 1946) revêt une importance cruciale. Marcel Boiteux y contribue alors en concevant et mettant en place un nouveau système de tarification – moderne et efficace – pour les industriels électro-intensifs, notamment la SNCF. À partir de 1949, il publie d'ailleurs plus d'une cinquantaine d'articles, dont certains peuvent être considérés comme tout à fait essentiels pour la compréhension de l'analyse économique et de ses applications au secteur de l'énergie.



A peine nommé Directeur Général d'EDF, il signe en 1967 le premier « contrat de programme » avec l'État actionnaire, qui fixe à EDF des objectifs en lui laissant une part d'autonomie pour les atteindre.

C'est seulement en arrivant à ce poste qu'il aborde réellement les problèmes du nucléaire. En effet, dans les années 1960, la « guerre des filières » fait rage entre EDF et le CEA, et au sein même d'EDF. A cette époque s'affrontent les partisans de la technologie française uranium naturel -graphite-gaz (UNCG) conçue et mise en œuvre par le CEA, et les partisans de l'implantation en France des réacteurs uranium enrichi-eau pressurisée développée par Westinghouse et qui fait ses preuves aux Etats-Unis. Marcel Boiteux contribue à convaincre le Général de Gaulle et son premier ministre Georges Pompidou d'abandonner l'UNCG au profit de la technologie américaine, qu'il juge moins coûteuse et plus performante, notamment pour les réacteurs électrogènes de forte puissance.

Durant sa présidence à EDF, il met l'entreprise à la tête de la filière industrielle nucléaire en France, en faisant d'EDF à la fois le maître d'ouvrage, l'architecte ensemblier des centrales et l'exploitant unique en France des réacteurs industriels électrogènes. Quand il quitte la présidence d'EDF en 1987, il a piloté un programme industriel hors du commun qui a permis le pays de se doter d'un parc conséquent de réacteurs nucléaires, avec 58 réacteurs en service, en chantier ou en projet avancé.

C'est la vision économique de M. Boiteux qui le conduit à construire, en même temps qu'un parc nucléaire standardisé unique au monde, un système de tarification qu'il veut optimal. Chantre du « tout nucléaire, tout-électrique », il s'est vu reprocher d'avoir été à l'initiative d'un développement excessif du chauffage électrique, notamment pour justifier l'ambition nucléaire, ce qui a pourtant permis aux industriels et aux particuliers de bénéficier pendant longtemps des tarifs d'électricité parmi les plus bas d'Europe.

Dans les années qui ont suivi son départ de la présidence d'EDF, M. Boiteux s'était inquiété de la mise en place des mécanismes européens des marchés de l'énergie qui, selon lui, allaient conduire à la mise à mal des avantages techniques et économiques que le programme nucléaire français fournissait au pays. Lui qui n'était pas hostile par principe à la concurrence, avait vite compris les dangers de l'ouverture du marché de la fourniture d'électricité aux particuliers. Ainsi, il avait déclaré en 2017 que « Il ne s'agit plus, comme la Commission européenne le fait espérer, d'ouvrir la concurrence pour faire baisser les prix, mais bien d'augmenter les prix pour permettre la concurrence ».

Le Point

Marcel Boiteux, ancien président d'EDF, est mort à 101 ans
Pendant ses 38 années au sein du fleuron français, il a été l'un des artisans de la filière nucléaire dans l'Hexagone... au prix, parfois, de menaces.

Par B.L. avec AFP
Publié le 02/09/2023 à 22h03, mis à jour le 08/09/2023 à 06h22



Marcel Boiteux était resté président d'honneur d'EDF après son départ en retraite, dans les années 1980. © R. Collin / HOLLER/REA



Le Monde

L'ancien président d'EDF Marcel Boiteux, chantre du « tout-nucléaire, tout-électrique », est mort

Le dirigeant historique du groupe électricien français, dont il fut directeur général, puis président, de 1967 à 1987, était à l'origine du déploiement du parc nucléaire sur le territoire et d'un système moderne de tarification.

LesEchos

Décès de l'ancien président d'EDF Marcel Boiteux à 101 ans

Marcel Boiteux est décédé mercredi. En tant que président et directeur général d'EDF, il a été la cheville ouvrière du plan Mesmer qui a donné naissance au parc nucléaire français, aujourd'hui encore l'un des plus vastes au monde.

Biographie express :

9 mai 1922 : naissance à Niort
1942 - diplômé de l'Ecole Normale Supérieure
1945 - agrégé de mathématiques
1947 - diplômé, en section économique, de l'Institut d'études politiques de Paris
1949 - entre à EDF
1967-1979 - Directeur Général à EDF
1979-1987 - Président du conseil d'administration d'EDF
1987-2001 - Président de la Fondation Électricité de France
1988-1994 - Président de l'Institut Pasteur
1992 - Elu à l'Académie des sciences morales et politiques
6 septembre 2023 : décès à Paris

Histoire

Le mystère du Creux Bleu dévoilé

Joel Molherat

A Villecomte, l'exurgence¹ du Creux Bleu est bien connue des randonneurs de l'ARCEA. Ses abords aménagés en font un agréable lieu de pique-nique. C'est aussi le point de départ de nombreuses randonnées du mardi.



Le creux bleu - photographies prises lors de la randonnée du 29 avril 2019

Cette résurgence se prolonge par un court canal se jetant dans l'Ignon. Le site a été aménagé dès le XIIe siècle par le seigneur Othon de Saulx afin d'alimenter en eau un moulin.

Le lavoir, situé sur le canal tout près du pont menant au parking date du XIXe siècle, a la particularité de posséder un plancher mobile dont la position s'adapte aux variations du niveau de l'eau.

En approchant du site, il flotte une ambiance mystérieuse... Deux questions nous viennent à l'esprit. D'où vient cette eau et pourquoi est-elle si limpide et d'une couleur bleu turquoise ?

On la voit sortir des profondeurs de la terre à gros bouillons. Hadès, le dieu des enfers n'est-il pas derrière tout cela ? Je vous propose de répondre à ces interrogations et de lever avec vous le mystère du Creux Bleu.

La couleur de l'eau

Le creux doit son nom à la rare couleur de l'eau qui provient d'algues microscopiques caractéristiques des eaux souterraines.

Ce phénomène des eaux bleues existe aussi dans le cas d'émergence d'eaux karstiques. Les eaux circulant dans des karsts (calcaires) se chargent d'ions bicarbonate et calcium en solution. Quand ces eaux arrivent en surface au niveau d'une source, elles relâchent vers l'atmosphère un peu de dioxyde de carbone (CO₂). Cette perte de CO₂ qui peut être favorisée par la photosynthèse d'algues ou de bactéries photosynthétiques planctoniques déplace l'équilibre chimique des carbonates, et entraîne un micro-précipité de carbonate de calcium (CaCO₃) en suspension dans l'eau².

Dans certaines conditions, les particules de ce micro-précipité ont la bonne dimension et la bonne concentration pour entraîner la diffusion de la lumière et donner à ces sources d'exceptionnelles couleurs bleues. Les sources et lieux-dits

¹ Une résurgence est une exurgence alimentée en partie par au moins un cours d'eau de surface identifié dont une partie ou la totalité s'infiltre dans le sous-sol par une ou plusieurs pertes

² Planet Terre- Eaux bleues d'origine karstique – ENS Lyon – P. Thomas (2005).

s'appelant "eaux bleues, source bleue ..." sont fréquentes en France dans toutes les régions calcaires, comme dans le Jura près de Baume les Dames et de Malbuisson...

Exsurgence du Creux Bleu

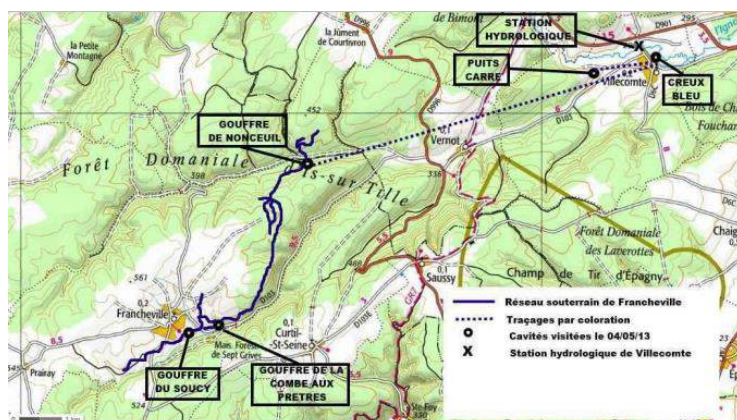
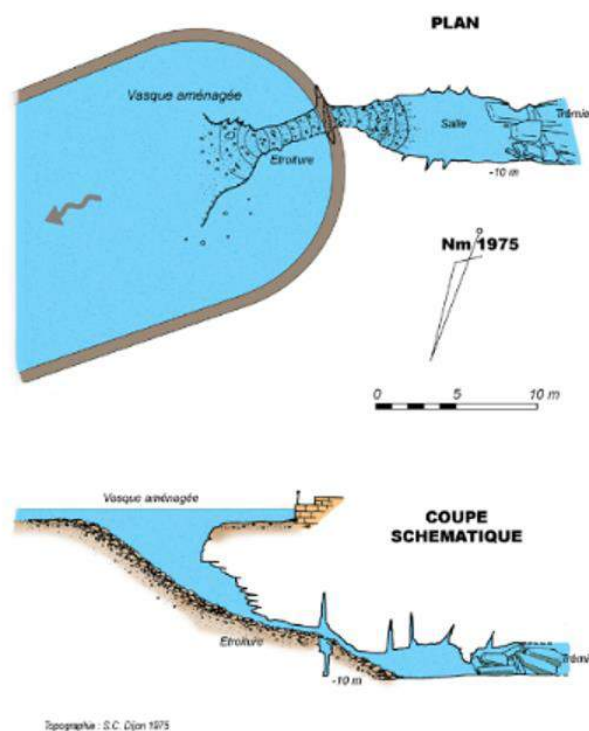
Pour comprendre l'exsurgence du Creux Bleu, un peu de géologie s'impose.

La relation entre le gouffre de Francheville et le Creux Bleu est connue de longue date : en 1841 un violent orage localisé sur Francheville trouble les eaux du Creux Bleu. En 1908, l'eau du Creux de Soucy, colorée à la fluoescéine, ressort au Creux Bleu.

Le Creux Bleu est une exsurgence du système karstique de Francheville, incluant l'ensemble des formations calcaires du jurassique moyen (Bajocien, Bathonien et Callovien). Le réseau karstique actif et très développé suit le réseau de failles principalement orienté Sud-Ouest / Nord-Est. La rivière souterraine principale ressort à l'air libre à Villecomte, donnant naissance à l'exsurgence du Creux Bleu (débit 350L/s ; T° régulière à 11°C)³

Résurgence du Creux Bleu

21 - Villecomte



Lever le mystère du Creux Bleu c'est aussi lever le mystère des gouffres que l'on trouve sur les communes de Francheville, Vernot et Villecomte. Cet ensemble est nommé par les géologues et spéléologues : réseau de la Combe aux Prêtres ou réseau de Francheville.

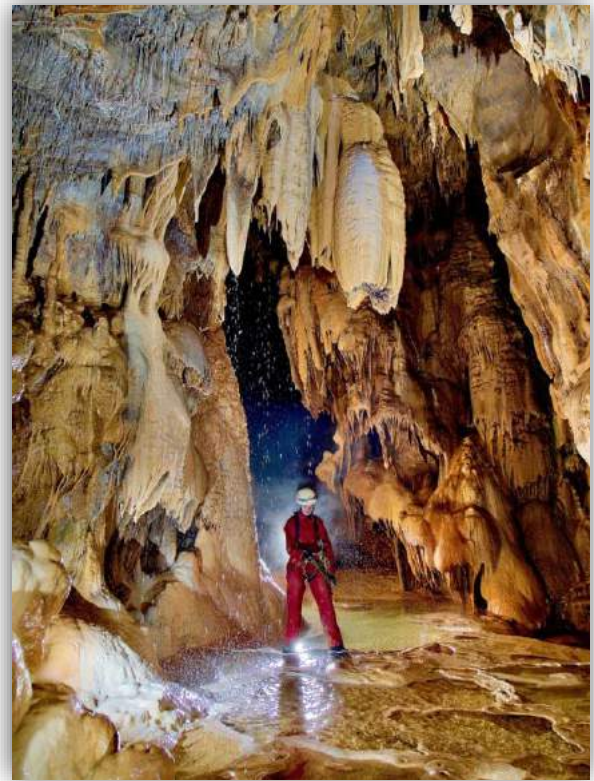
Le réseau de Francheville est la 17ème plus longue cavité naturelle de France avec plus de 28530 m de développement et une profondeur de - 170 m ⁴.

Le réseau est accessible par quatre entrées : les gouffres du Soucy, de la Combe aux Prêtres, de la Rochotte et de Nonceuil. Le réseau contient soixante sept siphons et la quasi intégralité de son développement n'est pas accessible aux non plongeurs. Seuls les gouffres de la Combe aux Prêtres et de la Rochotte permettent aux non plongeurs de visiter quelques galeries non noyées du réseau. De plus, une traversée est possible entre ces deux gouffres sans avoir

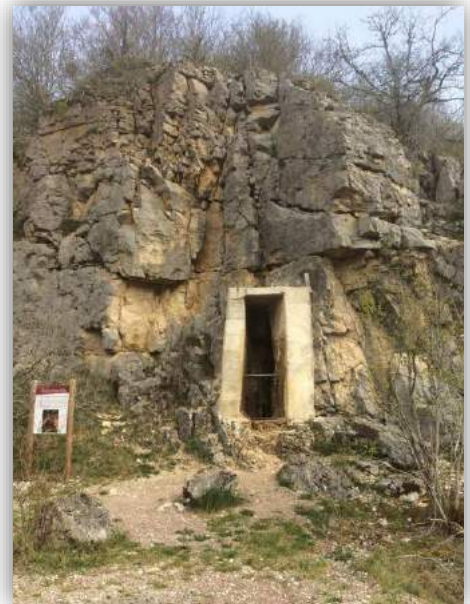
³ Histoire d'eau en Côte d'Or – Ph ; Amiotte Suchet et Y.Lemoine (congrès APBG Dijon 2017)

⁴ Observation de la crue du 4 mai 2013- Réseau souterrain de Francheville – CR de F.Beaucaire

besoin de franchir de siphon⁵. Pour en savoir plus sur les caractéristiques du système karstique bourguignon, je vous engage à lire la revue Karstologia N°11-12⁶.



Gouffre de la combe aux Prêtres



Le mystère du Creux Bleu est maintenant levé...

Point de dieu des enfers ou d'êtres maléfiques sortis de la terre,
mais juste la nature qui nous offre son spectacle.

⁵ Site Spéléologie Passion - Combe aux prêtres – J.C. Savey (2019).

⁶ Revue Karstologia N°11-12« Le karst de Bourgogne » UA 157 CNRS de Dijon – 1988- J.H. Delanc

La flore de l'Aubrac

Jean-Luc Dumas



Dans l'hémisphère occidental, les lupins sauvages se rencontrent depuis le niveau de la mer jusqu'à 4800 mètres d'altitude, voire plus. Le nom générique latin, *Lipinus* signifie « herbe à loup ».

La flore de l'Aubrac est de nature à combler aussi bien le simple promeneur que le naturaliste le plus chevronné. Elle compte en effet deux mille espèces, dont la moitié en plantes à fleurs :

- Dans les **forêts**, raiponce en épi, actée en épi, parisette à quatre feuilles, sceau de Salomon, Calament à grandes fleurs, ornithogale, scille à deux feuille, céphalantère rose, hépatique à trois lobes, pavot jaune, scille lis-jacinthe, anémone Sylvie ...
- Dans les **prairies**, lis martagon, anémone pulsatille rouge, tulipe sauvage, arnica des montagnes, myosotis, gentiane jaune, orpin à feuilles épaisses, jonquille, gentiane champêtre, ophrys abeille, primevère officinale, morelle douce-amère, nigritelle noire, ...
- Dans les **lieux humides**, grassette, orpin velu, droséra à feuilles rondes, narcisse des poètes, orchis tacheté, pigamon à feuilles d'Ancolie, ligulaire de Sibérie, parnassie des marais, cirse des marais, iris faux-acore, lychnis fleur-de-coucou, benoite des ruisseaux, populage, aconit napel...
- Des plus communes comme la grande gentiane, célèbre pour ses propriétés apéritives, l'arnica des montagnes, ...
- Aux plus rares comme la ligulaire de Sibérie qui fleurit jaune en été, la plante carnivore drosera qui se reconnaît à ses poils gluants, l'érytrone dent de chien qui recourbe ses pétales aux premiers rayons de soleil, sans oublier le bois joli, un arbrisseau aux grappes de fleurs.

La variété des climats, des altitudes et des sols explique cette richesse, qui va des plantes de montagnes à certaines espèces méditerranéennes.



Le Thé d'Aubrac : Le "Calament à grandes fleurs", également appelé "Sarriette à grandes fleurs" ou encore "thé d'Aubrac", est une petite plante sauvage, avec des grandes fleurs roses, qui fleurit de juillet à septembre dans les sous-bois, surtout dans les hêtraies et les sapinières à une altitude minimum de 1 000 m. De petite taille, le Thé d'Aubrac est une plante discrète, dont la fragrance se développe dès que la plante est frôlée. La plante a toujours été utilisée en infusion par les habitants de l'Aubrac car elle était réputée pour ses propriétés digestives et relaxantes. Le goût du Thé d'Aubrac est puissant mais délicat : aux notes mentholées s'ajoutent des pointes citronnées.

La récolte des narcisses en Lozère, une tradition unique en France

En Lozère, une fois par an à la fin du printemps, pendant trois semaines, un petit miracle naturel a lieu sur le plateau de l'Aubrac : des champs de narcisses parent l'Aubrac d'un manteau blanc aux effluves envoûtantes. Randonner dans les prairies pendant la floraison est une expérience olfactive unique qui captive les sens. Très convoités par **l'industrie du parfum haut de gamme**, les narcisses de l'Aubrac sont une source précieuse d'huiles essentielles utilisées dans la création de parfums raffinés.



Pour recueillir 1 kg d'**absolu**, plus de 1500 kg de narcisses sont nécessaires, soit près de 800 000 fleurs !

Pour un agriculteur de l'Aubrac, c'est aussi un revenu complémentaire. Pour ramasser ces fleurs fragiles, il faut un outil adapté : un peigne géant monté sur roues. Réglé avec un certain écartement qui correspond à la tige du narcisse et donc quand le narcisse passe au milieu du peigne cela ôte la fleur de sa tige. Une fois les sacs remplis, les fleurs sont acheminées quelques kilomètres plus loin : dans l'usine **d'Aumont-Aubrac**, la seule en France à extraire l'arôme des narcisses.

Une "concrète" qui vaut de l'or

C'est dans la **concrète** que se trouve toutes les odeurs de la plante. Une fois qu'on a extrait les fleurs, on obtient justement cette concrète où on a toutes les molécules odorantes de la plante. Le rendement est très faible : il faut 500 kilos de narcisses pour obtenir 1 kilo de "concrète".

L'extraction par solvants volatils est l'un des procédés d'extraction utilisés en parfumerie. Il consiste à dissoudre le parfum de la plante dans un solvant que l'on fera ensuite évaporer. Cette méthode permet d'obtenir des produits très nobles et riches. Elle consiste à immerger les fleurs dans une grande cuve appelée extracteur. Elles sont disposées sur des plaques empilées à différents étages, et percées d'une multitude de petits trous, ce qui permet de ne pas écraser les végétaux. L'extracteur est ensuite fermé, et le contenu plongé dans un solvant (éthanol, hexane, benzène, ou autre solvant naturellement très volatil), qui entraîne les molécules des plantes. Trois lavages seront nécessaires pour capter le plus de composés olfactifs possible. Une fois l'opération terminée, les compartiments dans lesquels sont placés les fleurs et végétaux sont essorés, puis sortis de l'extracteur. Le solvant est alors récupéré et chauffé sous vide, il sera également recyclé à la fin du procédé. L'évaporation du solvant va laisser apparaître une sorte de liquide qui, en séchant, va se transformer en cire. Cette pâte très parfumée s'appelle la **concrète**. Les parfumeurs de Grasse s'arrachent ce produit et l'achètent à prix d'or. Elle sera utilisée par les parfumeurs une fois transformée en **absolu**.

À l'issue du procédé, les fleurs, qui sont alors épuisées de leur parfum, sont sorties de l'extracteur et utilisées comme engrais. La concrète contenue dans les cuves sera ensuite lavée et purifiée à l'alcool.

Cette cire sera aussi séparée des corps odorants puis filtrée. Il en résultera alors un produit liquide appelé **absolu**. Ainsi, le terme **absolu rose** signifiera obligatoirement que les fleurs ont été traitées par solvants volatils. Le coût actuel d'un kilo d'**absolu** est de **5000 €**.

Le narcisse, selon les parfumeurs, c'est un parfum qui est suffisamment complexe, puissant pour pouvoir éventuellement faire un parfum à lui tout seul."

Du côté des randonneurs

(suite de la page 6)

ARCEA - VALDUC



Pierre DE CONTO
5, Impasse Chabrier
21800 Chevigny Saint Sauveur
Tél / Fax 03 80 46 37 94

Chevigny Saint Sauveur, le 08 novembre 2002

Jean-Claude SIGNOR
et
Christian VERDOT

Suite à notre entrevue de ce jour, vous trouverez, ci-dessous, le texte que je propose pour la prochaine lettre aux retraités.
N'hésitez pas à l'amender si nécessaire. Je compte sur vous pour en parler à Roger SCHOTT quant au point qui le concerne.

Compte-tenu de notre entretien, je pense (si vous en êtes d'accord) que nous pourrions pratiquer comme suit :

- dès à présent vous préparez un calendrier relatif aux premières sorties que vous pourriez assurer (en mars), avec quelques renseignements sur les parcours.
- diffusion aux adhérents avec le courrier spécifique que nous allons leur adresser pour l'Assemblée Générale. Ce courrier suivra la lettre aux retraités sur laquelle nous aurons déjà annoncé la couleur. Cette façon de procéder pourrait nous permettre d'avoir un contact plus fructueux lors de l'A.G. , les adhérents intéressés disposant déjà d'éléments d'appréciation.

Très cordialement,


Pierre.

CREATION D'UNE NOUVELLE ACTIVITE.

S'il est une activité physique indiscutable quant à ses bienfaits, c'est bien la marche, laquelle doit être pratiquée avec régularité.
Nous vous proposons donc de venir vous oxygéner régulièrement sur les nombreux parcours dont est dotée notre région. En effet, il est dans notre intention d'ouvrir une activité RANDONNEE, avec une sortie chaque mercredi dans la mesure où les conditions météorologiques le permettent, accessibles au plus grand nombre, sous la conduite d'accompagnateurs qualifiés que vous connaissez bien. Il s'agit de Jean-Claude SIGNOR et de Christian VERDOT, titulaires du Brevet Fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre, auxquels Roger SCHOTT apporte un concours précieux quant au choix des parcours.
Cette activité pourrait démarrer dès mars prochain. Des précisions vous seront données dans notre prochain courrier, ainsi que lors de notre Assemblée Générale du 28 février.

Jean-Claude : dans la mesure où vous pourriez élaborer un calendrier de randos (sur mars uniquement), il serait opportun d'en disposer début décembre si on veut l'adresser aux adhérents avec le courrier dédié à l'Ass. Générale.



Christian Verdot et Jean-Claude Signor



Les potins de la marmotte

Labourage et pâturage : mamelles de la France ?

Pierre DE CONTO



Nous sommes en début d'année. La neige recouvre la montagne et, du fond de son gîte, la marmotte rêve ...

Dans les vallées, les champs sont désertés par les tracteurs. Ceux-ci sont sur les autoroutes, tels des troupeaux lors de la transhumance de montagne. Ici ou là, certains déversent un peu de paille, comme dans l'attente des bêtes de la ferme.

A moins que le monde paysan ait simplement envie de rappeler qu'il existe encore quelques agricultrices ou agriculteurs qu'il conviendrait de ne pas oublier ? A moins qu'il s'agisse, à l'inverse, d'une manifestation pour qu'on les oublie un peu !... Ils sont excédés qu'on leur dicte tous les matins ce qu'ils doivent faire dans les moindres détails. Ainsi, hier ils auraient dû semer ceci, aujourd'hui arracher cela (*en quantité suffisante, mais pas trop*), et demain ils devront tailler une partie de leurs haies (*mais une partie seulement*) en prenant bien soin de préserver la biodiversité. Certes, si la météo ne s'y prête pas, ils pourront déroger à certaines de ces obligations, mais à la condition d'en faire immédiatement la demande, laquelle aboutira peut-être après les foin ... Que dire encore des éleveurs auxquels on compte régulièrement le bétail afin de l'amener à en diminuer le nombre pour réduire les émissions de gaz et préserver le climat ? Que dire encore des producteurs auxquels on demande de transformer les surfaces cultivables en jachères ô combien nécessaires (*elles aussi*) à la biodiversité ? Cependant, dans le même temps, il faudrait augmenter les surfaces cultivées pour satisfaire les besoins alimentaires de la planète !

Ce qui précède ne veut pas dire que les « cultivateurs » n'ont besoin d'aucun conseil, encore faut-il que les « sachants », c'est à dire les conseillers, soient à même de faire la différence entre une brebis et un veau. Le monde paysan n'aurait-il pas autant le souci de préserver la nature (*laquelle fait partie de ses outils de travail*) que les hauts fonctionnaires dont la nuisance des normes ajoutées aux normes n'est plus à démontrer ? Que dire de ces directives qui empêchent de curer un fossé, sous prétexte que des grenouilles sont en train de nicher, alors que l'eau des sur-pluies inonde le village ? Le bon sens paysan n'aurait-il plus droit de cité ? Le paysan serait-il devenu aussi irrespectueux de la nature

et du monde animal qu'il faille désormais contrôler tous ses faits et gestes, par inspecteurs ou par satellites interposés ? N'y a-t-il pas là un peu de mépris pour ces hommes de la terre, aujourd'hui soutenus par une très large majorité de la population ?

Mais le carburant qui pousse les tracteurs vers les villes a peut-être une autre source : un mécontentement croissant de leurs pilotes envers ce qui a pour nom la PAC (*Politique Agricole Commune*). Ainsi, si les échanges internationaux sont devenus indispensables, encore faut-il qu'ils répondent à des normes identiques pour tous, les règles de culture ou d'élevage des produits étrangers devant être les mêmes que celles imposées sur notre territoire. Quand bien même ce serait le cas (*mais on en est très loin*) est-il raisonnable d'importer de la volaille venant de la proche Argentine ou du miel du Vietnam voisin ? Il n'est pas certain que le message soit entendu à Bruxelles où s'élaborent trop de lois dont l'équité n'est pas le critère dominant. Par ailleurs, les paysans ne veulent pas d'aides. **Ils veulent simplement vivre de leur travail.**

Après la levée des barrages, le mal-être pourrait demeurer si les promesses ne sont pas transformées en actes. Mais, au-delà, il est à craindre que le pays vive une crise de souveraineté au sens large et plus seulement agricole.

En poursuivant son sommeil, la marmotte croit voir les panneaux de chaque village inversés ... Cela confirme sans doute qu'elle rêve et que cette inversion n'est pas une façon de souligner que nous marchons sur la tête ! Elle se réveille néanmoins, comme lorsqu'elle a fait un cauchemar. Elle songe alors à « ses » verts pâturages où tintent les lourdes cloches qui pendent au cou de chacune des bêtes. Celles-ci ne sont surveillées que par des chiens de berger, lesquels ne vont pas chercher midi à quatorze heures. Quant aux aigles occasionnels, ils n'ont aucun droit de regard sur une nature que se partagent encore, dans le respect mutuel, bouquetins, chamois ... marmottes, rhododendrons, lys et edelweiss depuis la nuit des temps.



En pleine crise énergétique et climatique, comment accepter que notre pays ait abandonné la voie du nucléaire durable ?

C'est ce qu'expose Claire Kerboul, docteur en sciences physiques, spécialisée en physique nucléaire, qui fut chercheur au CEA, dans ce livre, paru aux éditions Deboeck Supérieur.



Flore de l'Aubrac

Le numéro 13 paraîtra au cours de la deuxième quinzaine de juin

En attendant, restez informés sur <https://arceavalduc.fr/> -

Nous écrire : arcea.valduc@gmail.com

Directeur de la publication
Rédacteur en chef
Saisie composition
Comité de Rédaction
Impression/Reproduction
Envoi du courrier
Nombre d'exemplaires
©
Dépôt légal

Richard Dormeval
Martine Gallemard
Martine Gallemard
Membres du bureau ARCEA de Valduc
CEA Valduc
Claudette Muller, Patrick Valier-Brasier
500
ARCEA de Valduc
ISSN 2741-0633